



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Truffes

Question écrite n° 8526

Texte de la question

M. Alain Le Vern expose à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche que la mise en œuvre du protocole conclu en mars 1993 entre l'État et la profession pour la relance de la trufficulture française s'effectue avec retard. Cette relance apparaît pourtant comme positive dans la mesure où elle peut contribuer au renforcement de la balance agroalimentaire française et aussi procurer des revenus complémentaires dans les régions du Sud-Ouest, du Sud-Est et du Centre-Est, propices à cette culture. Il lui demande quels sont les points du protocole de mars 1993 dont la réalisation peut être considérée comme acquise et selon quel calendrier il entend réaliser les engagements encore à concrétiser.

Texte de la réponse

Conformément aux instructions du ministre de l'agriculture et de la pêche, transmises aux intéressés par le conseiller technique de son cabinet, le président de la Confédération nationale des producteurs de truffes vient de communiquer au directeur de l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture, les noms des délégués, qui siégeront, au titre de la production, dans le groupe national de pilotage prévu par le protocole liant ce ministère et la profession. Pour parvenir au développement de cette production nécessaire à l'équilibre économique local, il apparaît prioritaire de définir un véritable programme expérimental national, tenant compte de la participation des régions dans le cadre des nouveaux contrats du XI^e Plan. À la demande du ministre de l'agriculture et de la pêche, l'ONIFLHOR a organisé le 18 janvier 1994, la réunion d'un groupe de travail sur ce sujet. M. Olivier de l'Institut national de la recherche agronomique, coordonnateur scientifique désigné par le protocole a exposé les thèmes d'expérimentation, qui devront aboutir à la mise au point de l'itinéraire technique apportant des garanties de résultat. Ces orientations ont été approuvées par les représentants de la trufficulture, mais il n'a pas été possible de préciser les actions, faute de connaître les financements par les nouveaux contrats de plan.

Données clés

Auteur : [M. Le Vern Alain](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8526

Rubrique : Fruits et légumes

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1993, page 4198

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1125